

Direction des finances et la Direction des services de gestion — et de six contrôleurs régionaux. Conformément aux directives du gouvernement, ces services de soutien travaillent en collaboration avec ceux d'autres ministères pour la plupart des opérations de l'État à l'étranger, à l'exception des opérations militaires. Le Ministère a adopté, conformément à la politique du gouvernement, un régime décentralisé de gestion financière qui devrait permettre une administration plus souple et plus efficace de ses programmes à l'étranger.

La *Direction des finances* assure une vaste gamme de services comptables et financiers au Ministère: préparation des prévisions budgétaires annuelles pour les programmes, qui doivent être soumises au Conseil du Trésor, contrôles financiers des comptes ministériels, comptabilité fiscale et présentation de rapports au receveur général, prévision de caisse à l'intention du ministère des Finances, mise au point de la partie des *Comptes publics* qui intéresse le Ministère et vérification de toutes les dépenses et de toutes les recettes en fonction des politiques et des règlements parlementaires, administratifs et ministériels.

Par suite de l'intégration des services de soutien administratif pour ce qui est des activités à l'étranger, la Direction établit maintenant les pratiques financières que doivent suivre tous les ministères du gouvernement canadien dans les missions à l'étranger.

La Direction fournit également conseils et assistance aux bureaux et directions de l'administration centrale, ainsi qu'aux missions à l'étranger, relativement à la comptabilité, à la rédaction de rapports et à l'interprétation des lignes directrices et des règlements en matière de politiques; elle supervise le système d'information de gestion, assure le paiement de subventions, contributions et cotisations aux organisations internationales, administre deux avances de fonds de roulement destinées au financement des activités du personnel gouvernemental à l'étranger et des prêts qui leur sont consentis, assure la comptabilité de revenus et les services de recouvrement et prépare, s'il y a lieu, des prévisions budgétaires et des états spéciaux.

La *Direction des services de gestion* joue, d'une manière générale, un rôle d'expert-conseil en gestion interne et systèmes pour le compte du Ministère. Elle examine des situations ou des